



68

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- carte scolaire : en pdf joint vous trouverez le kit "défense d'un poste" actualisé. nous avons contacté par courriel ou téléphone les écoles concernées, à l'exception de 2 dont l'administration ne nous avait pas transmis les noms.

- grève du 12 février : nous avons une réunion de l'intersyndicale EN demain à 14h30, pour décider d'un éventuel appel à la grève unitaire dans notre département. Elle a pour objectif de trouver une plateforme d'appel commune de façon à réaliser l'unité syndicale autour d'un axe revendicatif partagé. C'est une bonne nouvelle, car la participation du plus grand nombre à la mobilisation est un atout.

Pour leur part, le SNUipp.FSU65 et la CGT Educ'action, qui ont déjà décidé d'appeler à la grève au niveau national et donc départemental, se sont rencontrés lundi 4 février. Pour nos 2 organisations, la donne est claire : le projet de Loi Peillon, s'il comporte quelques éléments que nous apprécions comme des avancées (réaffirmation de l'intérêt de la scolarisation des 2 ans, dispositif plus de maîtres que de classes, abandon du non remplacement d'un enseignant sur 2 partant à la retraite, rétablissement d'une formation initiale, programmation de création de postes sur 5 ans) reste largement insatisfaisant dans l'optique d'une refondation de l'Ecole.

Le SNUipp.FSU65 demande sa réécriture avant présentation au parlement.

Son "défaut de naissance" ayant été l'exclusion des personnels du travail de bilan sur les réussites et les échecs de notre système éducatif, et du travail d'élaboration sur les orientations à mettre en oeuvre pour l'améliorer, nous devons être entendus et associés au travail de réflexion préparatoire à une nouvelle Loi.

Qui mieux que nous peut faire cette analyse au plus près de la vraie vie des écoles ?

D'autre part, la place toujours croissante donnée aux élus locaux, à tous les niveaux du système, poursuit la voie déjà engagée dans l'inégalité entre les territoires : nous le savons bien dans le 1er degré, puisque l'échelle des dotations de fonctionnement données aux écoles par les communes peut varier de 1 à 10 ...

Cependant, il s'agit maintenant de préparer le transfert de certains champs d'enseignement vers le périscolaire, voire le privé (arts, culture, sport), sans qu'il soit possible de garantir et l'existence de ces activités, et leur qualité, et leur gratuité.

Pour nous, seul le Service Public de l'Education Nationale peut et doit assurer cet enseignement pour tous les élèves ! Ils sont souvent une aide précieuse pour que certains puissent retrouver le chemin de la réussite. Ils permettent également de donner à tous une autre vision de l'Ecole au travers de réalisations collectives et valorisantes, parce que dégagées de toute pression évaluatrice.

La réforme des rythmes découle directement de cet objectif de territorialisation de l'école et de ce choix de soumettre l'organisation de l'Ecole à la volonté et aux moyens du

politique local. C'est pourquoi nous y sommes résolument opposés.

Pour finir, des négociations sérieuses (pas une carotte de 400 € annuels) sur les conditions de travail et de rémunération des personnels doivent s'engager rapidement. Qui nous défendra sinon nous ? Nous n'aurions pas le droit de vouloir travailler et vivre mieux ? Ne l'oublions jamais, les nivellements se font toujours par le bas si on ne s'y oppose pas. Le pouvoir trouvera toujours des travailleurs plus mal payés et moins protégés par leurs droits pour nous faire taire et nous donner mauvaise conscience ...

Et le pouvoir se sert des médias pour diffuser la "bonne parole" qui l'arrange.

Cordialement,

Joëlle Noguère et Magali Laborde

